

# Assemblée plénière d'installation le 17 décembre 2014

## Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest

- Accueil des participants par Yann Gouzien
- Ouverture de la séance par François Cuillandre
- Portrait socio-économique du Pays de Brest par Claire Guihéneuf (Directrice de l'ADEUPa)
- Présentation de la Métropole de Brest par Bertrand Uguen (Directeur général des services)
- Présentation du Pôle métropolitain du Pays de Brest par Thierry Cann (Directeur)
- Présentation du Conseil de développement et du programme de travail prévisionnel 2015
- Désignation du Bureau du Conseil de développement
- 20h00 : Cocktail



## Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- **Initié par la loi dite « Voynet » de 1999 (LOADDT), Article 25**
  - « Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ... »
  - « Le conseil de développement s'organise librement. Il est associé à l'élaboration de la charte de pays. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. .. »
- **confirmé par la loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et le code général des collectivités territoriales**
  - Articles 79 et 5217-9 : « Un conseil de développement réunit les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs ... Il s'organise librement... »

## Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- Une organisation « informelle » qui dispose d'une liberté d'expression telle que définie dans les lois
- Accompagnée par les techniciens du pôle métropolitain du Pays de Brest, de Brest métropole océane et de l'ADEUPa
- Des réflexions qui peuvent avoir 2 origines :
  - La **saisine** des collectivités sur un projet d'aménagement ou de développement ...
  - L'**auto-saisine**, sur un thème porté par plusieurs membres du conseil

## Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- **Composition : De 80 membres en 2009 à 150 en 2015, répartis en 3 collèges**
  - Collège « développement économique et formation » : 70 membres
    - Chambres consulaires, entreprises, syndicats professionnels et de salariés, organismes d'insertion économique ...
  - Collège « sociétal » : 47 membres
    - Services et associations des secteurs social, culturel, familial, environnemental, sportif ...
  - Collège « personnes qualifiées » : 29 membres
    - membres nommés en fonction de leurs compétences, de leur activité ou encore de leur connaissance du territoire

## Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- **Un bureau composé de 25 membres**
- **4 commissions co-animées par 2 membres du conseil**
  - Aménagement et développement durable
  - Culture
  - Développement économique
  - Veille et prospective
- **Possibilité d'organiser autant de groupes de travail thématiques que de besoin**

## Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- **Actualités et perspectives :**
  - Création d'un site Internet dédié au conseil , création d'un nouveau logo
  - Participation au comité de programmation unique chargé de sélectionner les projets éligibles aux financements inscrits dans le contrat de partenariat : 10 membres du conseil de développement, 9 élus
  - Organisation de soirées débats sur le thème de la ville de demain (intervention d'experts, tables rondes, débats)

## Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- **Actualités et perspectives :**

- Démarrage des travaux sur la révision du SCOT;
- Participation à l'élaboration du schéma de développement économique de Brest Métropole ;
  
- Poursuite des travaux de la commission « culture »;
- Participation à la réflexion de Brest Métropole sur son rapport développement durable
- Réflexions sur la santé
- Démarrage d'un travail prospectif sur le vieillissement de la population
- Constitution d'un groupe de réflexion sur la rade de Brest

## Le conseil de développement : un outil de démocratie participative

- **Le nouveau bureau du Conseil de développement : 25 membres**
  - Collège développement économique : 7 membres
  - Collège sociétal : 5 membres
  - Collège personnes qualifiées : 13 membres, dont 7 animateurs
- Les animateurs de commission ou de groupe de travail seront associés au bureau.
- Prochaine réunion de bureau le 13 janvier 2015